

## Procès-verbal de la séance du vendredi 8 avril 2011

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du lundi 4 avril 2011, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Cédric Engler, Catherine Guinchard, Chantal Jeanvoine, Josette Nicolin, Eric Morel, Christian Beltramelli, Christian Baud, Max Wetstein.

Secrétaires de séance : Martine GIBERT, Cédric ENGLER

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 1er avril 2011.

Reportée au prochain Conseil Municipal.

### 2. Réalisation d'un emprunt sur le Budget Assainissement. (Délibération n° 95-2011)

Le maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir DELIBERE,  
DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 240 mois
- Taux : 4.30 %
- Périodicité : Trimestriel
- Echéances : dégressives avec du remboursement du capital constant
- Frais et commissions : 150 € de frais de dossier

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette affaire.

### 3. Budget primitif 2011.

#### 3.1.1. Présentation et approbation du budget principal.

Martine GIBERT présente le tableau récapitulatif ci-dessous :

Chapitres	Libellés	BP 2011	Chapitres	Libellés	BP 2011
<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
001	Résultat déficitaire reporté	4 651.42	021	Virement de la section fonctionnement	290 000.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	6 565.00	10	Dotations et fonds divers (hors 1068)	23 000.00
16	Remboursement d'emprunts	18 600.58	1068	Affectation des excédents de fonctionnement	4 651.42
20	Etudes et recherches	36 454.00	13	Subventions d'investissement	67 081.00
21	Immobilisations corporelles	106 900.00	16	Dépôt et cautionnement	1 600.58
23	Immobilisations en cours	222 798.00	20/041	Etudes et recherches	3 684.00
23/041	Immobilisations en cours	3 684.00	28/040	Amortissements des immobilisations	9 636.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>399 653.00</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>399 653.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	73 902.00	70	Produits des services	27 890.00
012	Charges de personnel	60 000.00	73	Impôts et taxes	185 339.00
014	Reversement FNGIR	45 275.00	74	Dotations et participations	105 864.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	19 249.94	75	Autres produits de gestion courante	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	290 000.00	77	Produits exceptionnels	450.00

65	Autres charges de gestion courante	105 400.00	77/042	Produits exceptionnels	2 400.00
66	Charges financières	2 000.00	002	Résultat excédentaire reporté	271 519.94
68/042		9 636.00			
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>605 462.94</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>605 462.94</b>

Le Budget est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

### 3.1.2. Vote des taux des quatre taxes directes locales (Délibération n° 96-2011)

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales

	Bases d'imposition effectives de 2010	Taux d'imposition communaux de 2011	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	555 994	18.95	553 100	104 812
Taxe foncière bâti	294 334	12.30	318 600	39 188
Taxe foncière non bâti	22 488	15.73	22 600	3 555
CFE	133 914	17.69	140 100	24 784
			Total	172 339

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- se prononce sur le maintien des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises 2011.

Rappel : la taxe professionnelle a été remplacée par la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ; pour combler ce manque de ressources, la part de la taxe d'habitation revenant au département a été basculée sur la commune, d'où le passage du taux de 10.80% en 2009 à 18.95% en 2010.

Aucun changement pour le foncier bâti, des frais de gestion ont été transférés par l'Etat sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti (taux passé de 15% à 15.73%).

L'instauration d'un Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) permet de neutraliser cette réforme. En 2011, la commune percevra 172 339 € de ressources fiscales contre 121 816 € en 2010. Le trop perçu (45 275 €) devra être reversé au Fond de Garantie soit recettes fiscales nettes = 134 701 €.

### 3.2 Présentation et approbation du budget assainissement.

Martine GIBERT présente le tableau récapitulatif ci-dessous :

Chapitres	Libellés	BP 2011	Chapitres	Libellés	BP 2011
<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
020	Dépenses imprévues d'investissement	3 054.00	001	Résultat excédentaire reporté	145 852.74
13/040	Subventions d'investissement transférables	3 821.00	021	Virement de la section fonctionnement	172 600.00
16	Remboursement d'emprunts	10 000.00	10	Dotations et fonds divers (hors 1068)	3 200.00
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	13	Subventions d'investissement	382 419.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	16	Encaissement d'emprunts	273 000.26
23	Immobilisations en cours	951 000.00	203/040	Frais d'études	25 512.00
23/040	Immobilisations en cours	25 512.00	28/040	Amortissements des immobilisations	10 803.00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1013 387.00</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1013 387.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	9 960.00	70	Produits des services	41 000.49
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	549.00	77/042	Produits exceptionnels	3 821.00

023	Virement à la section d'investissement	172 600.00	002	Résultat excédentaire reporté	162 090.51
66	Charges financières	9 000.00			
68/042	Amortissements des immobilisations	10 803.00			
014/706	Reversement Agence de l'Eau	4 000.00			
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>206 912.00</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>206 912.00</b>

Le budget est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

### 3.3. Augmentation des loyers des appartements communaux. (Délibération n° 97-2011)

La dénonciation de la convention de location des appartements communaux, en date du 21 octobre 2008, convention n° 25-3-09 1991-77 1019-099 conclue le 10 septembre 1991 entre l'Etat et le requérant, permet la revalorisation du loyer au terme du bail.

#### Logement communal n°1 type F2.

Le montant mensuel du loyer du logement n°1 de type F2, d'une surface de 73 m<sup>2</sup>, passe de 299.56 € à 400 € à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011 suite au changement de locataire.

Le Conseil Municipal se prononce par 12 voix pour et 1 abstention :

➤ sur l'augmentation du loyer du logement n°1 de type F2, d'une surface de 73 m<sup>2</sup>, qui passe de 299.56 € à 400 € à partir du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le coût du chauffage est important, il devrait baisser vu le changement de la chaudière et les travaux d'isolation, mais il serait souhaitable d'étudier la possibilité d'installer un compteur calorifique par appartement.

#### Logement communal n°2 type F3.

L'augmentation du loyer sera effective au terme du bail le 31/08/2013.

Le bail arrivant à son terme le 31/08/2013, la dénonciation de la convention n'est donc pas possible ce jour pour ce logement. L'augmentation sera donc effective seulement à compter du 01/09/2013.

### 3.4. Transfert en section d'investissement de dépenses inscrites en section de fonctionnement. (Délibération n° 98 – 2011)

En 2010,

○ la société DECORAMA a installé des rideaux dans la salle des fêtes, la bibliothèque ainsi que dans la nouvelle salle de classe pour un montant total de 1 123.50 € TTC (n° de facture 13519-13753-13779). La dépense avait alors été affectée en fonctionnement à l'article 6068 du budget communal (mandat n° 3, 166, 195). Étant donné que cette pose est une installation nouvelle et non un entretien ou réparation, il convient d'inscrire cette dépense en investissement à l'article 2188.

○ la société BARDEY a procédé à la pose de 2 luminaires sur la commune pour un montant total de 1244.20 € TTC. La dépense avait alors été affectée en fonctionnement à l'article 61523 du budget communal. Étant donné que cette pose est une création de points lumineux et non un entretien ou réparation, il convient d'inscrire cette dépense en investissement à l'article 2184.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention :

➤ approuve le transfert en section d'investissement au compte 2188 et 2184 des dépenses précitées inscrites en section de fonctionnement.

### 3.5. Durée d'amortissement de la station d'épuration et de la réfection des réseaux d'assainissement. (Délibération n° 99 – 2011)

Vu l'article L 2321-2,27° du code général des collectivités territoriales, le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Le maire précise que :

Pour la construction de la nouvelle station d'épuration  
 - la méthode retenue est la méthode linéaire.  
 - la durée est fixée à 50 ans

Pour la réfection des réseaux d'assainissement  
 - la méthode retenue est la méthode linéaire.  
 - la durée est fixée à 50 ans

Le Conseil municipal par 1 voix contre, 3 abstention et 9 pour :

➤ adopte les durées d'amortissement telles que présentées ci-dessus.

#### **4. Commission sauvegarde de l'environnement.**

##### **4.1. Programme d'aménagement des ruisseaux du Rompré, du Chaucheu et du Pontot. (Délibération n° 100 – 2011)**

Suite à la décision de ne pas poursuivre le programme d'aménagement des ruisseaux : le Conseil général, pour que l'on n'abandonne pas ces ruisseaux, encourage – dans la mesure où ce n'est pas en opposition avec la décision du Conseil Municipal – à solliciter la Direction départementale des territoires relativement au rendu des analyses d'APRR. La Police de l'Eau ayant demandé cette étude, elle se devrait d'avoir un regard critique sur les résultats et de donner suite si nécessaire.

A plus long terme, le Conseil général peut être sollicité dans le cadre de son Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau. Ce service s'ajoute à l'assistance à l'assainissement et l'eau potable depuis cette année. Après signature par la commune de la convention relative (même convention que pour assainissement et eau potable, augmentée des aspects milieux aquatiques), le Conseil général et la commune pourraient alors travailler à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'entretien.

C'est une opération plus légère, sans terrassements par exemple, qui permettrait d'améliorer néanmoins l'état des ripisylves.

Étant entendu, que pas plus que pour les travaux envisagés, la mise en œuvre du plan d'entretien ne serait financée par le Conseil général.

Le Maire enverra les résultats d'analyses des Eaux de l'APRR à la Police de l'Eau pour suite à donner.

Le maire propose à l'assemblée de demander, au Syndicat intercommunal du canton d'Audeux, l'assistance pour la réalisation d'analyses des eaux du ruisseau du Rompré qui soient ainsi contradictoires avec celles produites par Autoroute Paris Rhin Rhône.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 12 voix pour :

➤ accepte la proposition du maire de demander au Syndicat intercommunal du canton d'Audeux l'assistance pour la réalisation d'analyses des eaux du ruisseau du Rompré qui soient ainsi contradictoires avec celles produites par Autoroute Paris Rhin Rhône

Guy Barthélémy félicite la commission qui a œuvré sur ce dossier et encourage à poursuivre les investigations avec l'APRR pour l'amélioration de la qualité des eaux rejetées.

#### **4.2. Fleurissement & embellissement.**

La Fontaine en eau a été replantée, merci de respecter ce lieu.

Le Rond Point de la rue des Vergers sera rasé et remplacé par un massif circulaire en pierre.

#### **5. Commission sécurité & Coeur de village.**

##### **5.1. Point sur l'avancement du projet Coeur de village.**

Guy Barthélémy présente la réunion du 04/04/2011 :

- achat de terrain pour 80 000 €
- lancement de la consultation pour choix du bureau d'études
- enfouissement des réseaux
- priorité à la tranche A (mairie - école) pour la sécurité des piétons, des bus et des voitures

La commission travaillera en relation avec le Bureau d'Etude retenu et en informera le Conseil.

Une réunion publique est prévue et les demandes de subventions se feront en Octobre.

Le devis du cabinet Robert pour un complément de relevé topographiques est accepté par 4 abstentions et 9 voix pour.

Une réunion est prévue le vendredi 15/04/2011 à 18h pour étudier les réponses suite à la consultation.

#### **6. Commission information & communication.**

➤ Journal : Lors de la réunion du 07/04/2011, la question est posée de n'insérer dans le journal communal qu'une synthèse des comptes-rendus des conseils municipaux du fait de leur densité et qu'ils sont visualisables sur le site Internet de la Commune, sur le panneau d'affichage de la Mairie et sur l'ordinateur de la Bibliothèque. Cela permettra une économie financière et de papier qui pourra être reportée sur la qualité de la présentation.

La synthèse de ce compte rendu du 08/04/2011 sera faite par une personne extérieure au Conseil assistée de Martine GIBERT et sera présentée pour approbation au prochain Conseil. Le tour de table ne figurera pas dans cette synthèse sauf si le point souligné s'avère très important. Interrogation sur la modification de la périodicité de parution du journal en janvier et en juillet ? Diffusion le 14/05/2011.

➤ Guide pratique : Mise à jour avec parution dans le journal en deuxième et troisième de couverture. Quelques dépliants seront proposés par le secrétariat de Mairie, notamment pour les nouveaux habitants.

➤ Site Internet : 50 à 60 connexions par jour

➤ Evènements :

- 8 mai à 11 heures : pas de remise de décoration
- 3 juillet : vide grenier organisation par l'association de chasse
- 14 juillet : aucune manifestation

## **7. Affaires scolaires.**

### **7.1. Maires ruraux. Défense et promotion de l'école rurale.**

Soutien du Conseil Municipal à la démarche de l'Association des Maires Ruraux qui s'opposent aux suppressions de classes.

### **7.2. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.**

RAS

### **7.3. Organisation de stages de remise à niveau.**

Un dispositif national prévoit la mise en place de stages de remise à niveau, destinés à réduire le nombre d'élèves en difficulté à l'issue de l'école élémentaire. Ce nouveau service, assuré par des enseignants, à trois périodes de l'année (vacances de Printemps, début et fin des vacances d'été), vise le soutien de groupes de six élèves de cours moyen. Chacune de ces sessions se déroulera sur une durée de 15 heures, à raison de 3 heures chaque matin pour la session du lundi 18 au vendredi 22 avril, mercredi inclus. Dans l'immédiat et au vu des besoins, un groupe, pourrait bénéficier de cette remise à niveau dès les prochaines vacances de printemps.

- calendrier : semaine du 18 au 22 avril 2011.

- horaires quotidiens : 9 heures / 12 heures.

## **8. Commission voirie & assainissement.**

### **8.1. Augmentation de la redevance d'assainissement. (Délibération n° 101-2011)**

Pour la redevance assainissement communale qui doit payer le service, proposition de passer la part fixe annuelle à 40 € et le prix au m<sup>3</sup> à 0.80 €/m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention

➤ décide de porter la part fixe à 40 € par an et la part variable à 0.80 € par m<sup>3</sup>.

### **8.2. Station d'épuration.**

Les travaux se déroulent normalement.

Une suggestion est faite de conserver le 3<sup>ème</sup> bassin de l'ancienne step comme réserve d'eau : problème de sécurité et actuellement le pompage dans le sous-sol suffit.

La société LACOSTE a terminé son chantier, il faudra prévoir environ 10000 € HT de travaux supplémentaires. PBTP va intervenir, prochainement, chemin des Bormottes en lieu et place du réseau actuel sauf si la clôture est trop proche, le réseau sera implanté à côté. Les anciens tuyaux seront remplis de béton pour éviter l'effondrement.

## **9. Commission bâtiments.**

Le remplacement des fenêtres est presque terminé. L'isolation des combles est prévue semaine prochaine. Pour les travaux du rez-de-chaussée, les entreprises doivent répondre pour le 29/04/2011.

## **10. Commission des bois.**

Demande d'un administré concernant le droit à l'affouage.

Un administré propose que la commune continue à faire des lots d'affouage à 7 € le stère concernant les arbres abattus et des lots à 6 € quand les arbres de gros diamètres sont sur pieds.

Le Conseil Municipal a pris bonne note mais ne peut donner suite (trop complexe à mettre en place).

Les travaux du Bois des âges sont terminés

## **11. Commission jeunesse**

Les cartons des décorations de Noël seront entreposés au grenier après isolation des combles.

La prochaine réunion est prévue sur Septembre.

## **12. Bibliothèque municipale.**

Les chaises ont été livrées.

## **13. Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon.**

### **13.1. Porté à connaissance du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

L'ensemble des communes du syndicat compte 22 621 habitants selon le recensement de 2008. L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :

2004	8 786
2005	9 011
2006	9 251
2007	9 406
2008	9 710

2009	9 840
2010	9 980

Le syndicat a depuis passé le nombre de 10 000 abonnés. Il installe des dispositifs radio sur les compteurs afin de permettre des relevés à distance. Aujourd'hui, le syndicat a installé 3 800 dispositifs de ce type. Le nombre d'abonnés augmente mais le volume consommé diminue.

### Qualité de l'eau

Tous les contrôles 2010 sont corrects.

### Prix de l'eau

Le prix du service de l'eau potable est constitué de la part revenant à la collectivité, des redevances et des taxes.

Pour ce qui est de la part de la collectivité, le prix de l'eau est constitué :

- d'une part fixe annuelle appelée abonnement.
- d'un montant annuel de 50,80 € HT depuis 2004.
- d'une partie proportionnelle assise sur le volume consommé et qui comporte des tranches de consommation :

Tranches semestrielles	Tarif 2007 € HT m <sup>3</sup>	Tarif 2008 € HT m <sup>3</sup>	Tarif 2009 € HT m <sup>3</sup>	Tarif 2010 € HT m <sup>3</sup>
De 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,06	1,06	1,08	1,10
De 51 à 250 m <sup>3</sup>	0,94	0,94	1,08	1,10
De 251 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,85	0,85	0,87	0,89
Plus de 1 000 m <sup>3</sup>	0,81	0,81	0,87	0,89

Le prix de l'eau a augmenté en 2010 pour faire face à une baisse de recettes, due à la baisse des aides sur les travaux de canalisations.

Pour 2009, le taux brut de recouvrement des factures est de 99,70 %. A noter qu'en 2010, le syndicat a subi 1 101 € de créances irrécouvrables dues à des liquidations judiciaires d'entreprises.

### Facture type

Conformément à la réglementation, la facture d'une consommation type de 120 m<sup>3</sup> doit être établie. Le tableau ci-dessous reproduit une telle facturation pour l'année 2010. Y figurent le coût total pour les 120 m<sup>3</sup> ainsi que le coût moyen au m<sup>3</sup>

Tarif syndical	Prix unitaire	Montant	%
Abonnement		50,80	27
Consommation 120 m <sup>3</sup> Tranche de 1 à 250		132	67
<b>Redevances et taxes</b>			
Redevance prélèvement	0,058	6,96	1
Redevance pollution	0,19	22,80	10
Total HT		212,56	
TVA 5,5		11,69	5
Coût total pour 120 m <sup>3</sup>		224,25	
Coût moyen au m <sup>3</sup>		1,87	

Le prix global du service de l'eau potable, tel qu'il ressort du calcul d'une facture type, s'élève, pour la consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, à 1,87 € le m<sup>3</sup> TTC pour l'année 2010 ( à 1,85 € le m<sup>3</sup> TTC pour l'année 2009).

Il s'agit uniquement du prix du service de l'eau potable, sans l'assainissement, ce dernier service étant assuré par chaque commune ou groupement auquel elle appartient pour ce service.

### Plan des réseaux

Le syndicat dispose de plans couvrant plus de 95% du linéaire estimé du réseau.

### **13.2. Avenant aux statuts pour la prise de compétence du service public d'assainissement non collectif (SPANC). (Délibération n°102 – 2011)**

Le comité syndical du 25 mars a approuvé à l'unanimité un avenant aux statuts pour y intégrer la compétence optionnelle assainissement non collectif. Il s'agit là de proposer un service public nouveau aux communes du syndicat, pour satisfaire aux obligations réglementaires qu'elles ont par rapport à l'assainissement non collectif.

Le bureau du syndicat doit encore travailler sur le sujet pour proposer à la prochaine assemblée générale le règlement du service.

Dans la procédure de modification statutaire, régie par l'article L5211-20 Code général des collectivités territoriales, il est prévu que la délibération soit notifiée au maire de chacune des communes membres; le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.

#### **Délibération**

Le maire :

- présente la demande du Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon à l'avenant aux statuts du Syndicat pour la prise de compétence optionnelle assainissement non collectif.
- donne lecture du projet.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 2 abstentions et 11 voix pour :

➤ approuve le projet d'avenant aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon annexé à la présente délibération.

### **14. Communauté de communes du val saint-vitois.**

#### **14.1. La place et le rôle de la commune et de la communauté de communes dans la réforme des collectivités territoriales.**

Lors d'une réunion de bureau, le président de la CCVSV a exposé un tableau avec diverses hypothèses.

La CCVSV a le choix de rester autonome soit d'être rattachée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, soit à la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon, soit à la Communauté de Communes Jura Nord. Une commission nommée par la Préfet a 3 mois pour donner son avis et les Conseils Municipaux devront se prononcer pour une application en 2014.

Chaque commune peut aussi décider de quitter la CCVSV pour rejoindre une autre communauté de communes limitrophe.

### **15. Questions diverses.**

#### **Tour de table.**

Martine GIBERT signale que la randonnée verte du 8 mai de Dannemarie-sur-Crête passera par la perte du ruisseau du Pontot (Patouillot) pour traverser le village.

Michel LANQUETIN prévoit le balayage des rues à la fin des travaux.

Max WESTEIN signale son mécontentement concernant le signalement d'un passage busé sur le ruisseau de Rompré pour lequel les suites données n'ont pas été évoquées en Conseil.

La séance est levée à 00h30.